Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260623-DL2026_2306_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C[illegible]

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	22
votants	23

L'an deux mille vingt-six , le 23 juin à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mme Christelle JAFFRÉ DANET

Date de convocation : Le 17 juin 2026

Délibération n° 2026 –23/06- 12

Affectation des résultats pour le budget principal de la commune

Présents : - BADOUAL Claudie- CADORET Philippe – FICHER Marie Berchmans – FRAVALO Romain - GUENNEC Corentin - GUÉZENNEC Bruno– JÉHANNO Séverine – LE GAL Barbara – LE GOLVAN Yannick – LE LOUER Patrick– LE MAREC Perrine - LONGUÉPÉ Romain – MANDOIS Alain - MARTIN Isabelle – MOUREAUD Carelle – PARQUIER Brianne – PETITEAU Denis - REPOSEUR Georges Henri –- RUP JOLY Judikaëlle -SIMON Nadine – THOMAS David

Absents excusés ayant donné procurations : - LE GRAS Jean-Marc à LE GOLVAN Yannick

Secrétaire de séance : BADOUAL Claudie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

---

Madame le maire rappelle que, suite à l'adoption du Compte Financier Unique 2025, il s'avère nécessaire de statuer sur l'affectation des résultats.

L'adoption du Compte Financier Unique a fait apparaitre les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	2 426 608,97 €	2 358 182,20 €	4 784 791,17 €
Recettes	2 922 758,81 €	2 176 544,98 €	5 099 303,79 €
Résultats de l'exercice	+ 496 149,84 €	- 181 637,22 €	+ 314 512,62 €
Résultats antérieurs	+ 45 574,88 €	+ 5 244,37 €	+ 50 819,25 €
Total	+ 541 724,72 €	- 176 392,85 €	+ 365 331,87 €

Concernant le résultat de fonctionnement, l'affectation suivante est proposée :

- Affectation en fonctionnement article 002 : 0

- Affectation en investissement article 1068 : + 541 724,72 €

Concernant le résultat d'investissement d'un montant de – 176 392,85 €, la règlementation prévoir le report en intégralité, en section d'investissement à l'article 001.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

ou sous-préfecture le :

Publié ou Notifié

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260623-DL2026_2306_12-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de valider l'affectation des résultats proposée ci-dessus

Pour extrait conforme

A CAMORS, le 23 juin 2026

Le Maire,

Christelle JAFFRÉ DANET

La Secrétaire,

BADOUAL Claudie

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité »